

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 30 AVRIL 2014

L'an deux mille quatorze le trente avril, à 20 heures 00, se sont réunis les membres du Conseil Municipal au lieu habituel de leur séance sous la présidence de Roland GILBERT, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : GILBERT Roland, Maire, BONNET Jean-François, COURIVAUD Bernadette, REVIDON Laurent, RICHARD Françoise, adjoints, JULIEN Alain, COTTIN Gérald, GRESSIN Michèle, TAE LMAN Julien, PETIT Philippe, FERRAND Thierry, DESABRE Evelyne, RAVARD Valérie, LAIGOT Stéphane, BARILLET-LYON Katia, BERTRAND Isabelle, AUDOIN Sandrine, COMPAIN Olivier.

ABSENTS/EXCUSÉS : KOOS Christine

ABSENTS : /

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : BARILLET-LYON Katia

POUVOIRS : de Christine KOOS à Roland GILBERT

* * *

Adoption, à l'unanimité, du procès-verbal du 18 avril 2014.

* * *

ELECTION DE 2 REPRESENTANTS DE LA COMMUNE A L'ASSOCIATION « LA ROCHERIE » :

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il est destinataire d'un courrier émanant de Madame la Présidente de l'EHPAD « la Rocherie », relatif à la désignation des délégués (un titulaire et un suppléant), amenés à siéger à l'assemblée générale de l'association, comme le prévoit les statuts.

- Monsieur Julien TAE LMAN propose sa candidature en tant que délégué titulaire ;
- Monsieur Thierry FERRAND en tant que délégué suppléant.

Messieurs TAE LMAN et FERRAND, candidats, recueillent l'unanimité des membres du conseil municipal.

* * *

AFFECTATION DU RESULTAT ASSAINISSEMENT 2013 :

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'affecter :

- I) - L'excédent de fonctionnement cumulé 2013 d'un montant de 148 180.43 €
au compte 002 (recette de fonctionnement)
- II) - L'excédent d'investissement cumulé 2013 d'un montant de 15 349.16 €
au compte 001 (recettes d'investissement)

* * *

VOTE DU BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2014 :

Le conseil municipal vote au chapitre le budget primitif assainissement 2014 qui s'équilibre de la manière suivante :

- EXPLOITATION : Dépenses / recettes : 184 893.00 €

- INVESTISSEMENT : Dépenses/recettes : 283 926.00 €

Adopté à l'unanimité.

* * *

AFFECTATION DU RESULTAT COMMUNAL 2013 :

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'affecter :

I) - L'excédent de fonctionnement cumulé 2013 d'un montant de 687 634.38 €
au compte 002 (excédent de fonctionnement)

II) - Le déficit d'investissement 2013 d'un montant de 167 011.73 €
au compte 001 (dépenses d'investissement)

* * *

VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2014 :

*** Taux des taxes 2014 :**

Pour l'année 2014, après en avoir débattu, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, décident de maintenir le taux des taxes communales de la manière suivante :

Taxe d'habitation : 13.15 %

Taxe foncière bâtie : 11.37 %

Taxe foncière non bâtie : 26.70 %

D'autre part, à l'unanimité, le conseil municipal vote au chapitre le budget primitif 2014 qui s'équilibre de la manière suivante :

- **FONCTIONNEMENT** : Dépenses/recettes : 1 654 979.00 €

- **INVESTISSEMENT** : Dépenses/recettes : 1 064 080.00 €

* * *

∞ INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES ∞

☞ Remarque de Mme Valérie RAVARD, conseillère municipale, relative aux problèmes d'entretien des fossés route du Chêne Creux.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus désignés.